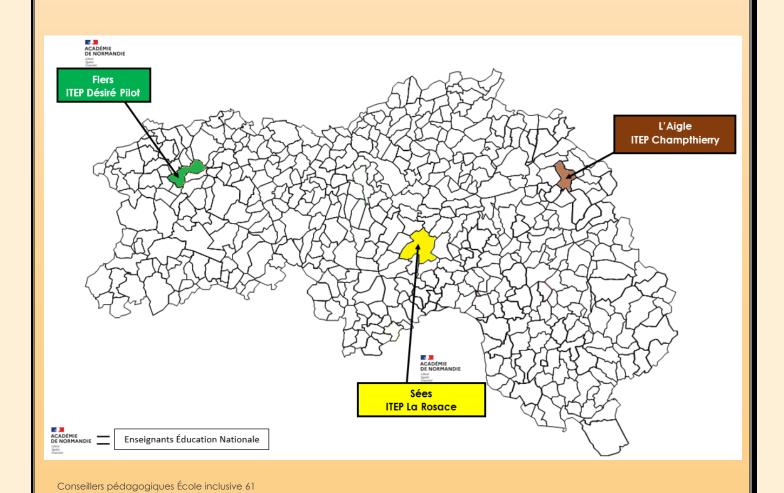
## ITEP

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique



## **ITEP**

les Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques sont régis par le décret du 6 janvier 2005, la circulaire du 14 mai 2007, le décret du 2 avril 2009 et les décret et instruction de 2017 sur le fonctionnement en dispositif intégré.

## Définition

Les **ITEP** sont des institutions médico-sociales placées dans le champ de compétence de l'État et financées par l'assurance maladie.



# Orientation / Affectation

Demande auprès de la MDPH.
Étudiée par l'EPE
(Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation)
Décision entérinée par la CDAPH
(Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées)
Orientation vers un ESMS
(établissement ou service médico-social)
et scolarisation dans l'unité d'enseignement dont il est doté.

## Missions

**Accompagnement thérapeutique** (interne ou externe...).

Accompagnement éducatif: accueil de jour à temps partiel, semi-internat, internat modulé (quelques soirs) ou à temps complet en établissement ou encore accueil familial spécialisé avec SESSAD.

**Scolarisation adaptée** : classe externée ou non. Aménagement de l'emploi du temps avec des temps en ateliers éducatifs.

#### Soutien aux familles

Permettre au jeune de maintenir ou de retrouver sa place en milieu ordinaire, au sein de sa famille, de s'inscrire dans une vie affective et sociale satisfaisante, ou bien de prévoir une réorientation dans une structure plus adaptée.



Les ITEP accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces jeunes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé (...).

### **Acteurs**



enseignants spécialisés



Médecin Psychiatre Psychologue Neuropsychologue Orthophoniste

### Éducatifs

Éducateurs spécialisés Éducateurs techniques



#### **Partenaires**

ASE (aide sociale à l'enfance) PJJ (protection judiciaire de la jeunesse

Les missions de l'enseignant spécialisé

Piloter le projet pédagogique

Assurer la cohérence des actions des différents professionnels dans le cadre fixé par le PPS

Partager avec les autres professionnels un langage et des outils de réflexion communs

**Intégrer** dans son analyse les apports des autres professionnels Organiser l'emploi du temps

Favoriser l'installation de relations de confiance avec les familles et les professionnels de l'enseignant spécialisé porteur du projet Favoriser un retour vers une scolarité ordinaire.

Rédiger le volet pédagogique du PPA

Âge des élèves / effectif

5 à 23 ans 15 élèves max Modalités de travail

Travail en **binôme** enseignant/éducateur Groupes multiniveaux

Emploi du temps personnalisé

Favoriser la gestion des **émotions** et la

socialisation

Inclusion

Pas d'AVS

Avec la notification "dispositif ITEP", on peut passer de l'ITEP au SESSAD en fonction des besoins ou pour une sortie progressive.

Conseillers pédagogiques École inclusive 61